

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MUR Ange, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	VOTES	
Nombre de conseillers présents : 11	Pour :	11
Nombre de conseillers votants : 11	Contre :	0
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2020		
Date d'affichage de la présente délibération : 21/12/2020		

Présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick OTT Jérémy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Absents excusés : Néant

Monsieur DIAS Francis est élu secrétaire de séance.

OBJET : Prise de décision pour contrat de maintenance pompe à chaleur +unités de la salle des fêtes.
2020-DE-043.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation du nouveau chauffage par pompe à chaleur et plafonnier air pulsé (froid-chaud) est terminé, sur la salle des fêtes. Il indique l'obligation pour notre collectivité de souscription d'un contrat de maintenance sur ce type d'unité (pompe à chaleur).

La meilleure offre au niveau tarif et prestations est celle présentée par la société SARRAT, société qui a mis en œuvre l'installation.

Lecture est faite du contrat d'entretien technique climatisation présenté par la Société SARRAT, et un débat a lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, valide cette proposition de contrat d'entretien technique et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à prendre toute disposition pour la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ange MUR.

NB : Contrat s'entretien technique climatisation annexée à cette délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le.....

Et publié ou notifié le.....